



**RECONDUCTION n° 19/3
DU PROCES-VERBAL n° 05 - V - 027**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une cloison pleine réalisée en briques de terre cuite d'épaisseur 50 mm enduite sur ses deux faces par un enduit plâtre.
Demandeur	Centre Technique de Matériaux Naturels de Construction (ex CTTB) 17, rue Letellier F - 75015 PARIS
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : AUCUNE
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 31 janvier 2025. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 04 décembre 2019

X 

Chargé d'Affaires
Signé par : Renaud FAGNONI

X 

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER



station d'essais

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 05 - V - 027

Concernant :

**Une cloison pleine réalisée en briques de terre cuite
d'épaisseur 50 mm enduite sur ses deux faces par un enduit plâtre.**

Sens de feu : INDIFFERENT

Demandeur :

**CTTB
17, Rue Lefellier**

F - 75015 PARIS

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 05 - V - 027

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal.
Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables
jusqu'au : **31 janvier 2010**

Rapport(s) de référence :

CTICM 05 - V - 027

Concernant :

**Une cloison pleine réalisée en briques de terre cuite
d'épaisseur 50 mm enduite sur ses deux faces par un enduit plâtre.**

Sens de feu : INDIFFERENT

Demandeur :

**CTTB
17, Rue Letellier**

F - 75015 PARIS

Ce procès-verbal comporte 10 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

TABLE des MATIERES

1.	INTRODUCTION	3
2.	LABORATOIRE D'ESSAIS	3
3.	DEMANDEUR DE L'ESSAI	3
4.	ESSAI DE RESISTANCE AU FEU DE REFERENCE.....	3
5.	REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE	3
6.	PRINCIPE DE L'ENSEMBLE.....	4
6.1	TYPE DE FONCTION	4
6.2	GENERALITES.....	4
6.3	DESCRIPTION DE L'ELEMENT	4
7.	REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT	4
8.	CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	5
8.1	REFERENCE DU CLASSEMENT	5
8.2	CLASSEMENT.....	5
9.	CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	5
9.1	A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE	5
9.2	SENS DU FEU	5
9.3	DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS.....	6
9.4	EXTENSION EN LARGEUR.....	6
9.5	EXTENSION EN HAUTEUR	6
9.6	CONSTRUCTIONS SUPPORTS	6
10.	DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	7
ANNEXE 1 - Planches.....		9

CP - 20102 05/2004 word02

1. INTRODUCTION

Le procès verbal de classement de résistance au feu affecté à la cloison pleine objet de l'essai de référence conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAIS

Nom : CTICM
Centre Technique et Industriel de la Construction Métallique

Adresse : CTICM
Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES les METZ

3. DEMANDEUR DE L'ESSAI

Nom : CTTB

Adresse : 17, rue Letellier
F - 75015 PARIS

4. ESSAI DE RESISTANCE AU FEU DE REFERENCE

Numéro de l'essai : 05 - V - 027

Date de l'essai : 31 janvier 2005

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE

Référence : Briques de terre cuite 400 x 250 x 50 mm (l x h x e)

Provenance : CTTB
17, rue Letellier
F - 75015 PARIS

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1 TYPE DE FONCTION

La cloison pleine objet de l'essai de référence était définie comme un « élément non porteur ». Sa fonction était de résister au feu en ce qui concernait les caractéristiques de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme NF EN 13501-2.

6.2 GENERALITES

Voir Annexe 1, planches n° 1 et 2.

L'élément testé était une cloison pleine réalisée en briques de terre cuite d'épaisseur 50 mm et était recouverte par un enduit au plâtre d'épaisseur 12 ± 1 mm environ sur chaque face.

Epaisseur de la cloison complète : 75 mm environ.

6.3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

6.3.1 Briques de terre cuite

Les briques utilisées pour la réalisation de cette cloison étaient des briques plâtrières réalisées en terre cuite ayant pour dimensions extérieures 400 x 250 x 50 mm (l x h x e).

Elles présentaient une structure alvéolaire dans leur épaisseur. Ces alvéoles étaient de forme rectangulaire et étaient réparties selon une rangée de cinq alvéoles.

Les parois extérieures de la brique avaient pour épaisseur 7,9 mm et les parois internes entre les alvéoles avaient pour épaisseur 5,95 mm.

Les quatre chants présentaient des rainures longitudinales, de 3,8 mm de large et de 1,7 mm de profondeur, permettant une meilleure tenue mécanique de l'enduit.

6.3.2 Montage

Une bande résiliante en Mafisol de dimensions 75 x 5 mm (l x e) était collée sur toute la périphérie du cadre support en béton avec de la colle néoprène. La cloison était ensuite maçonnée sur cette bande ayant des propriétés d'isolation phonique.

Le montage de la cloison était obtenu par 12 rangs de 8 briques dont les alvéoles étaient disposées horizontalement. La dernière brique de chaque rang était recoupée afin de l'ajuster aux dimensions de la baie du cadre.

La brique recoupée était mise en œuvre alternativement côté bord libre et côté bord fixe afin de croiser les joints verticaux.

Les briques étaient maçonnées au plâtre appliqué sur ses quatre champs.

Pour l'adaptation aux dimensions de la baie du cadre support, les carreaux du dernier rang étaient coupés et le jeu restant était comblé par bourrage de plâtre.

La cloison ainsi réalisée était ensuite revêtue d'un enduit plâtre d'épaisseur 12 ± 1 mm projeté à la main sur ses deux faces.

7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme NF EN 13501-2.

8.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Aucun autre classement n'est autorisé.

R	E	I	W		†	-	M	C	S	G	K
	E	I			120						
	E				120						

9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

9.2 SENS DU FEU

INDIFFERENT.

9.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

Conformément à la norme NF EN 13501-2, l'élément a le domaine d'application directe suivant.

9.3.1 GENERALITES

Conformément au paragraphe 13.1. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- a) diminution de la hauteur ;
- b) augmentation de l'épaisseur de la cloison ;
- c) augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- d) diminution des dimensions linéaires des briques mais pas de leur épaisseur ;
- e) joints horizontaux et/ou verticaux s'ils ont été soumis à l'essai.

9.4 EXTENSION EN LARGEUR

Conformément au paragraphe 13.2. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu indiqués au paragraphe 11 du présent rapport d'essai sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de largeur illimitée.

9.5 EXTENSION EN HAUTEUR

Conformément au paragraphe 13.3. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu indiqués au paragraphe 11 du présent rapport d'essai sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de hauteur maximale ne dépassant pas 4 m.

9.6 CONSTRUCTIONS SUPPORTS

Conformément au paragraphe 13.4. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu indiqués au paragraphe 11 du présent rapport d'essai sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et installée dans des voiles en béton armé ayant une masse volumique d'au moins 2200 kg/m³ et une épaisseur d'au moins 200 mm.

10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la réalisation de l'essai, soit jusqu'au :

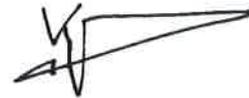
TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE DIX

Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par la Station d'Essais du CTICM.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 14 avril 2005



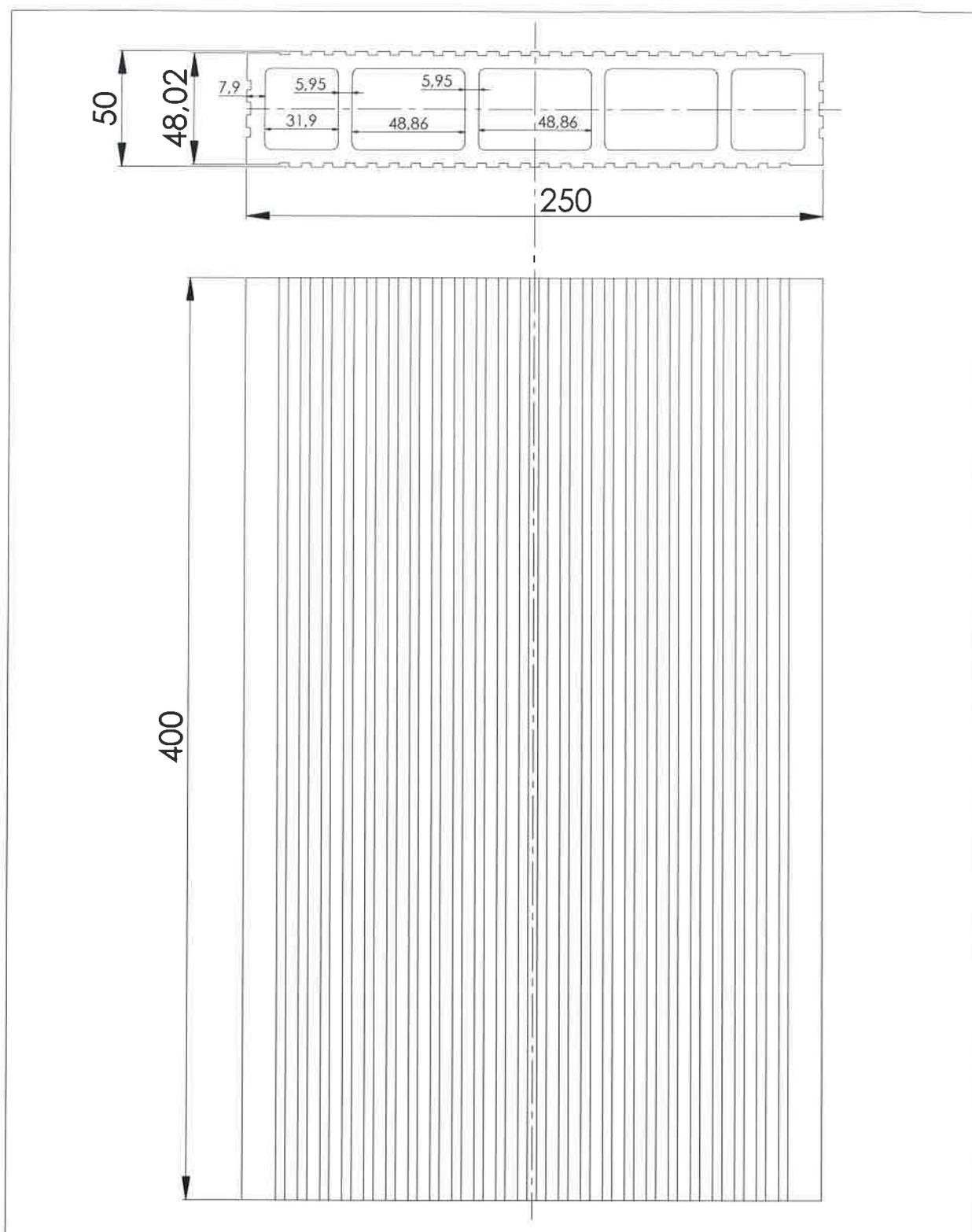
Renaud SCHILLINGER
Chargé d'Essais



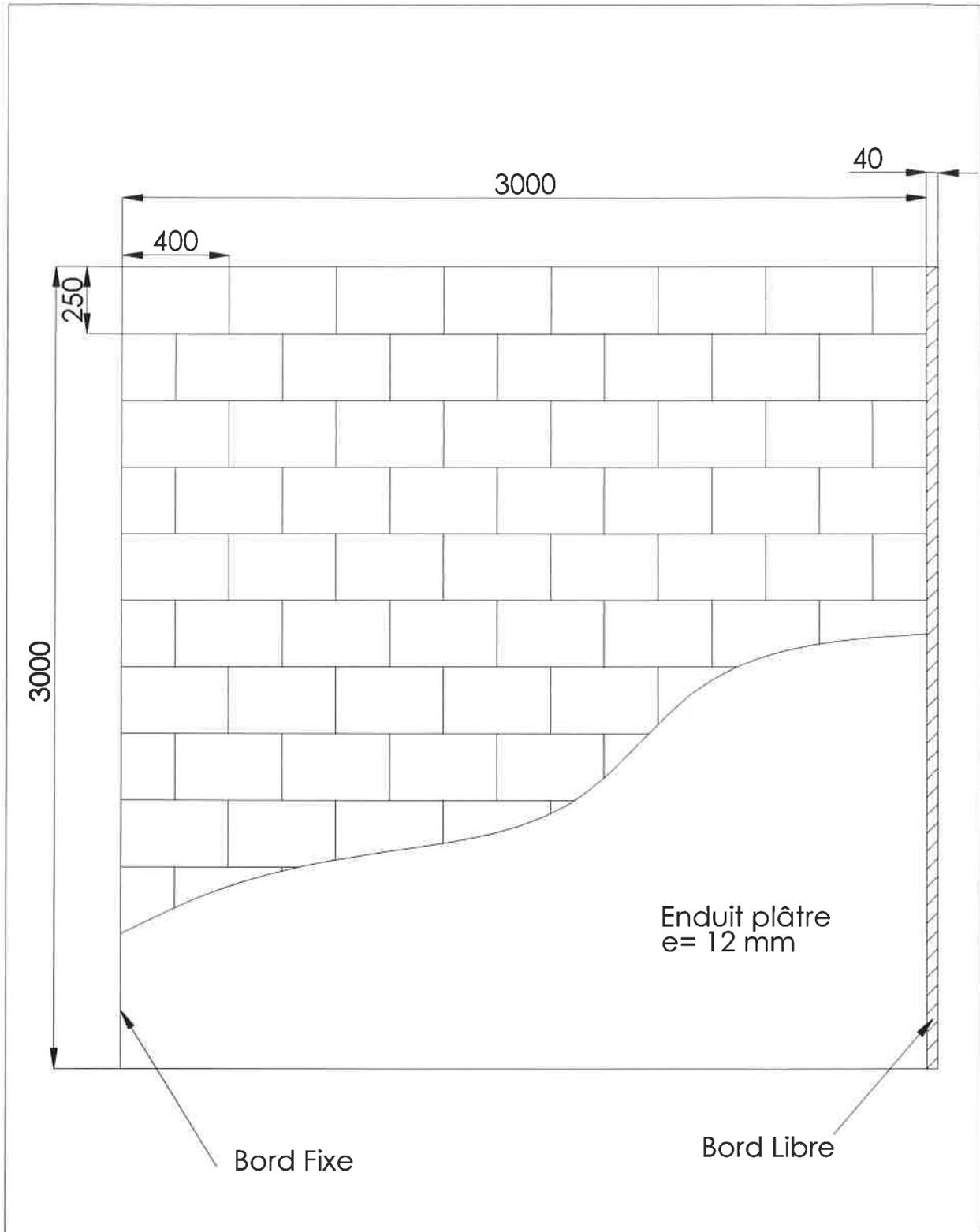
Régis KORYLUK
Chef du Service "Consultance" et
Responsable Section « Compartimentage »

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

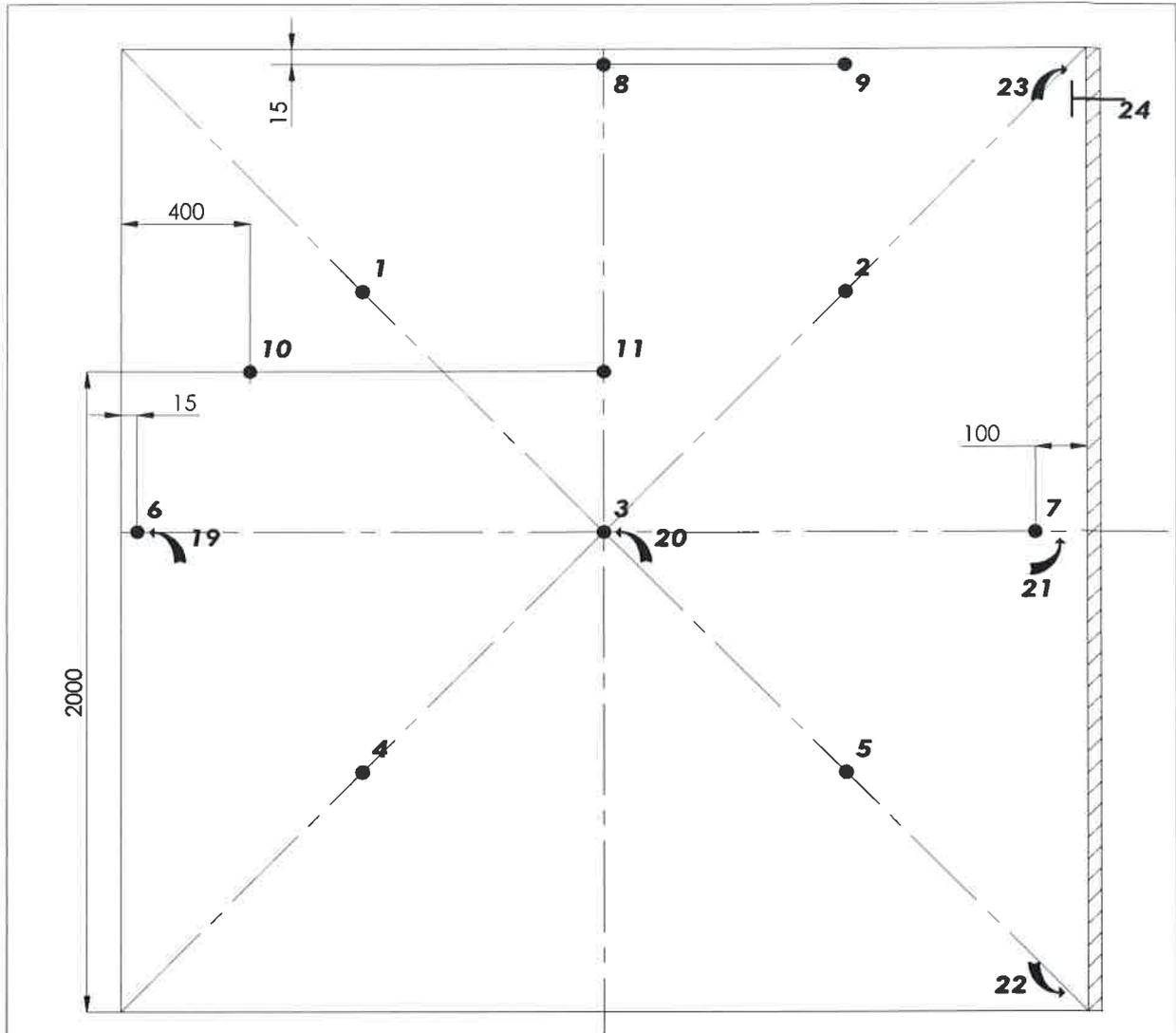
Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.



	Titre	PROFIL DE LA BRIQUE	Essai	05-V-027
	Demandeur	CTTB	Planche	1 DC



ctim station d'essais	Titre	MONTAGE DE LA CLOISON	Essai	05-V-027
	Demandeur	CTTB	Planche	2 DC



REPÈRE	IMPLANTATION
TC 1 à 11	Températures sur l'élément
TC 12	Température ambiante sur la halle d'essai
TC 13 à 18	Températures ambiantes dans le four
D 19 à 23	Déplacements
Pr 24	Pression ambiante dans le four